



Avertissement



MAÏS SUCRÉ

No 04 – 14 juin 2012

EN BREF :

Pyrale bivoltine – première génération

- Les captures de papillons se poursuivent dans plusieurs régions.
- Les dates des traitements demeurent les mêmes pour les régions suivantes : Montérégie, Laval, Basses-Laurentides, Lanaudière, Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie, Outaouais.
- Régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches : les premières larves sont prévues vers le 26 juin.

Ver gris et légionnaire uniponctué

- Continuez à surveiller vos champs.

MAÏS SUCRÉ HÂTIF : 1^{re} GÉNÉRATION DE LA PYRALE BIVOLTINE

Papillons

Les captures de papillons ont débuté dans la région de la Capitale-Nationale (Île d'Orléans) et elles se sont poursuivies dans des sites des régions suivantes : Centre-du-Québec, Montérégie et Lanaudière.

Larves et dommages

Des collaborateurs des régions des Basses-Laurentides, de la Montérégie-Est et de la Montérégie-Ouest ont observé des larves et des dommages de pyrale lors de dépistages effectués les 11 et 12 juin. L'intensité des dommages était cependant trop faible pour justifier un traitement.

Dépistage et méthodes de lutte

Les dates de début du dépistage et de traitements qui ont été recommandées dans l'avertissement [No 03](#) du 6 juin 2012 (www.agriresearqc.ca/Rap/documents/a03mai12.pdf) demeurent inchangées.



Le dépistage au champ permet d'évaluer l'état d'infestation d'un champ et de déterminer si un traitement insecticide contre la pyrale du maïs est nécessaire et, si oui, quand ce traitement devrait être fait. Les prévisions du RAP sont basées sur les captures de papillons de 35 sites répartis dans différentes régions du Québec ainsi que sur l'accumulation des degrés-jours de croissance. Ces prévisions donnent un bon aperçu de la situation de chaque région, mais **rien ne remplace le dépistage au champ pour connaître la situation dans une entreprise en particulier.**

Pour plus d'information sur le dépistage au champ, consultez le bulletin d'information [No 04](#) du 9 juin 2005 intitulé « Une méthode rapide pour dépister la pyrale du maïs : l'échantillonnage séquentiel » (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf).

À partir des dates indiquées dans le tableau ci-dessous, visitez les champs menacés à intervalles réguliers pour y dépister, selon le cas, des masses d'œufs ou des jeunes larves qui auront commencé à cibler les jeunes plants de trous minuscules. Vous devriez aussi observer les premières masses d'œufs parasitées par les trichogrammes, s'il y a lieu. **Des conseillers ont observé, par le passé, que les premières larves émergeaient plus rapidement dans les champs cultivés sous bâches. Commencez plus tôt le dépistage de ces champs.**

Dates de début du dépistage, par groupe de régions

Groupe de régions	Montérégie, Laval et les municipalités hâtives de Lanaudière et des Basses-Laurentides	Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie, Outaouais et les municipalités plus tardives de Lanaudière et des Basses-Laurentides
Début du dépistage des masses d'œufs	Vers le 1 ^{er} juin	Vers le 11 juin
Début du dépistage des larves et des criblures	Vers le 6 juin	Vers le 16 juin

Municipalités hâtives des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Le dépistage des champs et l'historique des infestations par la pyrale bivoltine devraient être pris en compte pour décider d'intervenir ou non. **Les premières pontes devraient débuter vers le 21 juin.** Donc, à partir du **26 juin**, visitez vos champs de maïs sucré hâtif à intervalles réguliers pour vérifier la présence de jeunes larves sur les plants de maïs.

Intervention avec des trichogrammes

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements insecticides conventionnels. En effet, les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements insecticides, qui eux, sont dirigés contre les larves de la pyrale. Les trichocartes doivent donc être installées avant le début de la ponte de la pyrale, dans les champs qui ont atteint ou dépassé le stade 4 à 6 feuilles. **Rappelons-le, la réussite du contrôle de la pyrale avec les trichogrammes dépend beaucoup du moment d'introduction de ceux-ci.**



Intervention avec des insecticides

Il est important de cibler les traitements insecticides contre les jeunes larves de la pyrale au moment où elles se nourrissent sur le feuillage du maïs. Lorsqu'elles sont plus développées, les larves cherchent à pénétrer à l'intérieur des plants et ne sont donc plus vulnérables aux insecticides. Il est donc important de commencer les traitements quelques jours après les premières pontes.

Pour connaître les insecticides homologués dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information **No 01** du 20 avril 2012 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai12.pdf).

Les populations de la première génération de la pyrale bivoltine sont **généralement faibles et ne devraient pas justifier plus d'un traitement insecticide**, dans la plupart des cas. Par contre, il est important de se rappeler que, chez certains producteurs, la race bivoltine peut être abondante et peut nécessiter plus d'un traitement. **La décision quant au nombre d'interventions doit être prise en tenant compte des expériences antérieures de dommages déjà observés dans les cultures de maïs hâtif et tardif.** Ainsi, les producteurs cultivant avec des techniques de plasticulture et ceux qui ne désirent prendre aucun risque à cause de dégâts subis les années précédentes peuvent choisir une stratégie à 2 ou à 3 traitements.

Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les moments d'intervention recommandés pour les cas où 1 à 3 traitements sont appliqués sur des champs qui atteignent le stade 6 feuilles ou plus durant la période de ponte. Un dépistage au champ demeure la meilleure façon pour savoir quand effectuer un traitement et le nombre de traitements à effectuer.

Dates prévisionnelles des traitements sur le maïs sucré hâtif

Régions	Début de la ponte	Nombre et dates des traitements pour ces régions (prévision)*
Montérégie Laval Lanaudière (municipalités hâtives) Basses-Laurentides (municipalités hâtives)	Vers le 1 ^{er} juin	Stratégie à 1 traitement : 17 juin Stratégie à 2 traitements : 12 et 19 juin Stratégie à 3 traitements : 6, 13 et 20 juin
Centre-du-Québec Estrie Mauricie Outaouais Lanaudière (municipalités tardives) Basses-Laurentides (municipalités tardives)	Vers le 11 juin	Stratégie à 1 traitement : 27 juin Stratégie à 2 traitements : 22 et 29 juin Stratégie à 3 traitements : 16 juin, 23 juin, 30 juin

* **IMPORTANT :** les dates indiquées dans le tableau ci-dessus peuvent varier de quelques jours, selon les observations effectuées par les collaborateurs du réseau maïs sucré. Les prochains avertissements vous tiendront au courant de ces changements, s'il y a lieu. **Pour les champs cultivés sous bâches, il est possible que ces dates soient devancées de 3 à 4 jours.**

VER GRIS ET LÉGIONNAIRE UNIPONCTUÉE : CONTINUEZ À SURVEILLER VOS CHAMPS

Récemment, des observations de dommages de ver gris et de légionnaire uniponctuée ont été rapportées dans diverses cultures et régions. Il est donc important de surveiller attentivement vos champs de maïs sucré.



Pour ce qui est des vers gris, surveillez particulièrement le maïs ayant moins de 6 feuilles. Les larves sont surtout actives en début de soirée et durant la nuit. Donc, si vous dépistez en plein jour, recherchez les plants coupés, flétris ou grignotés. Ensuite, creuser dans le sol jusqu'à environ 10 à 12 cm à la base de ces plants. Pour connaître les insecticides homologués contre les vers gris dans la culture du maïs sucré, vous pouvez consulter le bulletin d'information [No 01](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai12.pdf) du 20 avril 2012 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai12.pdf).

Voici des éléments importants à prendre en considération avant de décider d'intervenir ou non :

- À partir du stade 6 feuilles, le maïs est beaucoup moins vulnérable aux vers gris.
- Lorsque les larves ont atteint une longueur d'environ 2,5 cm (1 po), elles sont plus difficiles à contrôler avec un insecticide. De plus, dépassé ce stade, elles cesseront bientôt de s'alimenter et se prépareront à la pupaison.
- Un traitement insecticide devrait être fait en début de soirée, lorsque les larves s'alimentent activement.

Pour plus d'information sur le ver-gris noir, vous pouvez consulter le bulletin d'information [No 04](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04gc12.pdf) du 25 mai 2012 du réseau grandes cultures sur la biologie et le dépistage de l'insecte (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04gc12.pdf). Également, le site Internet du ministère de l'Agriculture de l'Ontario (MAAARO) comporte plusieurs informations sur les vers gris (incluant le ver-gris noir) comme ravageurs du maïs sucré, ainsi que des seuils d'intervention : www.omafra.gov.on.ca/IPM/french/sweet-corn/insects/cutworm.html#advanced.

La légionnaire uniponctuée peut aussi s'attaquer au maïs sucré. Les dommages peuvent être très variables d'un champ à l'autre. Les traitements effectués contre la pyrale devraient contrôler la légionnaire uniponctuée. Pour savoir comment identifier et dépister cet insecte, vous pouvez consulter le bulletin d'information [No 09](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b09gc11.pdf) du 21 juin 2011 du réseau grandes cultures (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b09gc11.pdf).

NOTE IMPORTANTE SUR LES PESTICIDES

Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome, avertisseuse – Maïs sucré
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
460, boulevard Louis-Fréchette, R.C.
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-8255, p. 4432 – Téléc. : 819 293-8446
Courriel : Brigitte.Duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – Maïs sucré
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6761, p. 4612 – Téléc. : 819 371-6976
Courriel : Pierrot.Ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 04 – maïs sucré – 14 juin 2012

